Les Francs Tireurs Artésiens de Bully les Mines

Fiche d'inscription 2018 / 2019

Licenciés FTA Bully

NOM

PRENOM

Date de naissance

Lieu naissance

Département naissance

Pays naissance

Photo

◯ **Handisport** **Nationalité**

Adresse

CP **Ville**

Fixe **Mobile** **Pro**

Courriel @

Le licencié a fourni: ☐ certificat médical ☐ pièce identité

Numéro de LICENCE FFTIR →

Détenteur d'armes : (pour détention) ☐ oui ☐ non

Type de pratique de tir que vous souhaitez intégrer

☐ **Arme d'épaule** **Distances :** ☐ 10m ☐ 25m

☐ **Arme de poing** ☐ 50m ☐ 100/200m

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Tél fixe : **Tél mobile :**

Indications médicales : (non obligatoires)

En signant cette fiche :
- J'autorise le club FTA Bully à utiliser les images réalisées à la demande de l'association sur tout type de support matériel ou immatériel (cession droits à l'image).
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Numéro de badge

TARIFS (1-9-18 au 31-8-2019)

licence adulte FFTir	77 €	
licence jeune FFTir	53 €	
cotisation adulte	61 €	
Cotis. Adulte 75%	46 €	
cotis. adulte 50%	31 €	
cotis. Jeune	45 €	
cotis. jeune 75%	34 €	
cotis. jeune 50%	23 €	
forfait inscription	16 €	
badge -	2 €	
TOTAL		
paiement		
par chèque		
en espèce		
ch. vacances ANCV		
coupon sport ANCV		
ticket loisir CAF		
Pass' sport CALL		

Le port du badge 2018 / 2019 est obligatoire pour accéder aux locaux de l'Association

Personne ayant réceptionné la fiche

Nom :

Prénom :

Saisie ITAC :

oui non

Date :

Signature :

Fait à Bully-les-Mines, le : **Signature de l'adhérent** **Signature du représentant légal**

Constitution du dossier - À joindre impérativement

1. *Cette fiche d'inscription saison 2018 / 2019*
2. *2 photos d'identité (1 pour le badge, 1 pour le dossier)*
3. *Certificat médical (pour les nouveaux adhérents)*
4. *Mineurs : autorisation parentale signée des deux parents*
5. *Règlement accepté :espèce - chèque - chèque vacance ANCV - coupon sport ANCV - ticket loisirs CAF)*

Droit d'accès au pas de tir à compter du 1er septembre 2018 :

À condition que la licence soit validée et payée et que le dossier d'inscription soit complet.
La licence en cours est valable jusqu'au 30/9/2019.